

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 16 MAI 2023

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Gérard ABRIC

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 puis il démarre d'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 13 avril 2023 est validé à l'unanimité.

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 22 mai 2023.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé (40% financé par l'état), réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

L'agent recruté aura pour charge principale l'entretien du village : voirie et espaces verts. La personne bénéficiaire de ce contrat aidé sera M. Yvan GROS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste de d'Adjoint technique à compter du 22 mai 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine (*20 heures minimum sauf cas particuliers*).

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire (11.50 € de l'heure), multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

3. DECISION MODIFICATIVE = BUDGET AEP

Le maire explique qu'en raison d'une erreur dans la prévision des amortissements, il convient d'alimenter le compte 28156 d'1 € et le compte 1391 de 648.59 €, puis de diminuer le compte 2156 de 647 € pour respecter l'équilibre du budget comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Chapitres	Articles	Libellés	Montants en €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	040	28156	Amortissement matériel spécifique d'exploitation	+ 1,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	040	1391	Subventions d'équipement	+ 648,59 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 647,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ACCEPTE le transfert de crédits comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

4. DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL HAMEAU D'AYROLLES EN VOIE PRIVEE COMMUNALE EN VUE DE SA CESSION A MME PLA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique qui s'est tenue du 28 novembre au 12 décembre 2022, pour rendre possible le déclassement de chemin communal en voie privée de la commune, au hameau d'Ayrolles en vue de sa cession à une personne privée (Mme PLA) qui en a fait la demande. Il convient de faire transformer par un géomètre ce chemin communal en chemin privé de la commune d'Alzon.

Vu le rapport de l'enquêteur public,

Il apparait que ce déclassement n'est pas problématique pour le public et peut donc se faire.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

1/ d'exercer ses droits en application de l'article L.147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004,

2/ que la commune demandera au géomètre Bbass de venir tracer cette modification cadastrale,

3/ autorise le maire à signer les actes ainsi que tous les documents et actes nécessaires à cet effet,

5. QUESTIONS DIVERSES

Le maire indique avoir été questionné par Mme BRUN Martine sur le traitement de la charpente de l'Eglise car elle a constaté de la sciure encore déposée au sol. Un rapport d'expertise et un devis de Rastop pour le traitement de la charpente (devis 5940 €) avait été fait mais manque de clarté pour les élus. Sont évoqués des « traces » ou « séquelles » de capricornes. Il est proposé de demander un autre avis. S'il s'agit uniquement de vers de bois, un simple badigeonnage suffirait peut-être. Les bancs sont aussi attaqués. Il faudrait vérifier au-dessus de la sacristie s'il y a de la sciure aussi.

Le Maire évoque aussi le devis reçu pour le tocsin commandable à distance via une application (envoi d'un sms pour faire sonner) à 984 € à l'installation (réparation du moteur du cadran inclus) et 876.96 € annuel (73.08 €/mois). Le conseil municipal valide le devis. La mise en service se fera en septembre car le matériel doit être fabriqué.

Le panneau indiquant les financeurs du city stade est prêt. Il sera installé dès que l'entrepreneur commencera les travaux de terrassement.

Le maire évoque ensuite la demande d'une habitante du hameau de la Nougarède au sujet des peupliers de la Nougarède qu'il faudrait éteindre car ils penchent beaucoup. Les peupliers à côté du futur city stade et du jeu de boules sont aussi trop hauts. Patrick REILHAN demandera un devis global pour élaguer par phase à partir de l'automne 2023.

Le maire évoque les analyses d'eau prévues le 25 mai route de campestre, route de Vissec, chemin du Moulin de Larcy pour déceler dans l'eau potable des traces éventuelles de chlorure de vinyle monomère lié à la dégradation d'anciens tuyaux PVC.

Le Maire informe que l'enquête publique de la Nougarède est en cours et des personnes venues.

Marie Hélène VIVENS, Elodie BRUN et Odile COLOMB demandent si la pièce manquante (arrivée cassée) de l'aire de jeux est arrivée. Il faut maintenant la monter au plus vite. Avec l'aide des bonnes volontés.

La déchetterie verte est en cours de réalisation par Gérard ABRIC et Patrick REILHAN. La pelle mécanique d'Arrigas sera sollicitée. Roger demande que les trous soient faits au plus vite (dès cette semaine). Sur la voie ferrée, le lieu de dépôt des déchets verts et inerte doit être fermé au plus vite.

La mairie organisera les soirées gourmandes (13 juillet et 17 août 2023). Une régie de recettes sera créée. Le bénéfice servira au comité social paritaire social d'Alzon.

Le traditionnel apéritif de la fête votive, le 6 août 2023, sera offert par la mairie.

Le comité des fêtes a réservé la salle des fêtes le week-end du 22 juillet.

Les bénéfices du marché estival organisé par l'association Marché festifs Alzonais ont été donnés à l'école d'Alzon, les enfants sont allés au zoo de Sigean.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h15.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**

Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint

Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**
1^{er} adjoint

Gérard **ABRIC**
3^{ème} adjoint

Dominique **CAUVAS**
Conseiller municipal

Odile **COLOMB**
Conseillère municipale